

Questions orales

da atlantique sont au bord d'un désastre économique, en raison des réductions de quotas et de la diminution des stocks de poisson dans l'Atlantique.

Déjà, nous avons vu la ville de Port-Mouton complètement désorganisée par la fermeture de l'usine de traitement du poisson Clearwater. Le président de *National Sea Products* vient de lancer une mise en garde contre de nouvelles mises à pied et de nouvelles fermetures d'usines.

Le gouvernement possède-t-il un plan d'ensemble pour aider à régler le problème du chômage dans les localités touchées? Si oui, quelles mesures prendra-t-il pour s'assurer que ces localités ne subiront pas le même sort que Summerside?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les seuls renseignements dont nous disposons pour le moment sont ce que l'on pourrait appeler, j'imagine, l'avertissement du président de *National Sea Products* qui a déclaré que la capacité de production des usines était excédentaire, que les ventes n'ont pas été aussi bonnes que prévu, que le nombre d'usines a augmenté en Nouvelle-Écosse et que les stocks de morue ont diminué. Il n'a pas encore annoncé la fermeture d'usines de traitement du poisson. Cependant, s'il le fait, tous les programmes normaux du gouvernement seront mis en oeuvre. Le Service national de placement, le régime d'assurance-chômage et d'autres programmes d'adaptation seront là pour aider les personnes touchées, comme ils l'ont été auparavant et comme ils le seront dans l'avenir.

LES TRAVAILLEURS DES USINES DE TRAITEMENT DU POISSON—LES RÉPERCUSSIONS DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les changements annoncés récemment relativement au régime d'assurance-chômage feront que les travailleurs des usines de traitement du poisson dans la région atlantique devront compter beaucoup plus de semaines de travail pour être admissibles à un nombre réduit de semaines de prestations, après avoir versé des cotisations plus élevées au régime d'assurance-chômage pour permettre au gouvernement de se retirer complètement de ce programme. Cela se produit au moment précis où le taux de chômage augmente et où la réduction des quotas laisse présager une baisse du travail disponible pour ces travailleurs.

Le ministre peut-il expliquer en quoi cette mesure est juste? Où est la justice dans cette supposée stratégie de mise en valeur de la population active?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, grâce à une amélioration marquée dans le secteur de l'emploi au cours des trois ou quatre dernières années, il est devenu de moins en moins

nécessaire pour le gouvernement d'alimenter la caisse d'assurance-chômage parce qu'il n'y avait plus de déficit. Le taux de chômage dans la région du député affiche une légère augmentation par rapport à l'an dernier, mais c'est quand même une nette amélioration par rapport aux réalisations du gouvernement qui nous a précédés. Je ne crois pas que les prédictions sinistres du député se concrétiseront.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, nous avons été témoins aujourd'hui, tout le mois d'ailleurs, des agissements d'un gouvernement qui dit une chose mais s'emploie à faire quelque chose d'autre.

En l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au ministre des Finances. A titre d'exemple de ce que je viens de dire, j'attire l'attention du ministre sur le fait que le gouvernement a soutiré 800 millions de la caisse de l'assurance-chômage pour les consacrer aux programmes de formation dont le gouvernement avait précédemment réduit les budgets. Il a limité l'admissibilité aux prestations. . .

Des voix: La question!

M. Volpe: Il a réduit la période pendant laquelle on peut les toucher. Le budget propose une réduction supplémentaire de 2,9 milliards dans les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, alors que le taux de chômage est en augmentation. . .

Des voix: Question!

M. le vice-président: Le député voudrait-il poser sa question.

• (1150)

M. Volpe: Monsieur le Président, vu que le taux de chômage est en augmentation dans huit des dix provinces, le gouvernement pourrait-il garantir aux Canadiens qu'il n'a pas l'intention d'abandonner ses responsabilités en matière de programmes d'emploi?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne sais pas où était le député depuis l'ouverture de la session.

Il me semble que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des changements à la Loi sur l'assurance-chômage pour que l'on puisse investir de l'argent—un argent dont on a grand besoin—pour la formation et le recyclage, tout en maintenant au même niveau les sommes prévues pour la planification de l'emploi, qui se situent actuellement à plus de 1,7 milliard.